

Collectif  
des  
familles  
de  
disparu(e)s  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU الأمة  
DISPARUES المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

# VERITE ET JUSTICE

## POUR LES DISPARU(E)S

### EN ALGERIE

#### LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 12 – Juillet – Septembre 2004

\*\*\*\*\*

#### BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Adresse électronique : .....

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2004 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

## CAMPAGNE NATIONALE DE CONVOCATION DES FAMILLES DE LA COMMISSION KSENTINI

### *Convocation des familles de disparu(e)s*

Le 26 juillet 2004, la Commission ad hoc, instituée pour une mission de 18 mois par un décret présidentiel du 11 septembre 2003, a donné le coup de feu d'une large campagne de convocation des familles de disparus au siège de la Commission à Alger.

C'est ainsi que des dizaines de centaines de mères, pères et épouses de disparus ont reçu par courrier une convocation leur fixant rendez-vous dans les bureaux de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) à Alger. Sur l'enveloppe reçue par les familles, la mention « URGENT » inscrite en rouge et l'absence d'explication à ces convocations ont souvent affolé les familles. On ne saura que plus tard, que, officiellement, ces convocations avaient pour objet de permettre à la Commission ad hoc de réactualiser ses données sur les dossiers de disparus avant la réalisation d'un rapport final prévu pour être remis au Président Abdelaziz Bouteflika le 31 mars 2005.

Cependant, au travers de cette opération, il est clairement apparu aux associations de familles, dont le Collectif des familles de disparu(e)s (CFDA), que les autorités algériennes semblaient faire une nouvelle tentative pour enterrer un encombrant dossier. Les proches de disparus, convoqués pour des entretiens individuels, ont été invités par un fonctionnaire de la Commission à remplir un questionnaire dans lequel ils donnaient, de nouveau, les informations sommaires relatives à la disparition de leur proche (date, lieu, circonstances etc.).

Sur la question des forces de l'Etat responsables de la disparition, des familles ont rapporté aux membres de SOS disparu(e)s que les fonctionnaires leur avaient souvent rétorqué que leur fils ou mari était mort ou parti au maquis. La Commission ad hoc, qui avait pris soin de fournir un questionnaire

bilingue, arabe et français, a toutefois formellement refusé aux familles l'assistance d'un avocat, d'un représentant ou tout simplement d'un proche. Plus inquiétant encore, ce questionnaire, dont le CFDA a pu se procurer un double, se concluait par une question formulée de la façon suivante: "Accepteriez-vous une indemnisation qui serait susceptible de vous être proposé par l'Etat ?" (Oui/Non).

Devant les interrogations des familles sur la forme de cette indemnisation, beaucoup se sont vues assurer par les fonctionnaires de la Commission qu'il s'agissait "uniquement" d'une aide sociale décidée par le gouvernement pour alléger la charge financière des épouses de disparus et assurer la scolarité de leurs enfants. Il est à signaler aussi que certaines familles ont reçu une "double" convocation, l'épouse et la mère d'un disparu étant chacune convoquées individuellement, sans doute prévue pour doubler les chances de trouver une personne plus compréhensive.

Enfin, une dernière question proposait aux familles de libeller librement leurs "attentes" du gouvernement algérien<sup>1</sup>. Enfin, autre détail de forme qui pourrait se révéler plus tard d'une importance cruciale, les familles convoquées n'ont eu aucun moyen de se faire remettre un double de leur questionnaire rempli.

### *Dénonciation par les représentants des familles*

Devant ce qui semble être une nouvelle tentative de manipulation du dossier des disparus par les autorités algériennes, les associations de familles, dont le CFDA et SOS disparu(e)s à Alger, alertées par de nombreuses familles convoquées, ont fait part publiquement de leurs inquiétudes. Par l'intermédiaire de communiqués de presse parus dans de nombreux journaux algériens, francophone et arabophone, l'association a dénoncé cette nouvelle campagne et les

---

<sup>1</sup> Nassera Dutour, porte-parole du CFDA et mère de disparu, s'est elle-même rendue à une convocation en août 2004.

conditions dans lesquelles étaient auditionnées les familles<sup>2</sup>. Les deux associations ont également tenu à souligner le fait que sous couvert de résolution du dossier des disparus, les autorités algériennes brandissaient une fois encore la carotte d'indemnisations financières prometteuses afin de convaincre les familles victimes de clore les dossiers. Or, comme l'a rappelé le CFDA dans un communiqué de presse du 28 juillet 2004, une telle manœuvre contreviendrait au droit international qui stipule que « *tout acte conduisant à une disparition forcée continue d'être considéré comme un crime aussi longtemps (...) que les faits n'ont pas été élucidés* »<sup>3</sup>.

La disparition forcée est considérée comme un crime « continu » qui ne prend fin qu'avec l'élucidation du sort de la personne disparue.

#### ***Permanence de SOS disparu(e)s devant le siège de la CNCPPDH***

Durant le mois d'août, une permanence a été assurée par des membres de SOS disparu(e)s qui se sont relayés durant 15 jours devant le siège de la CNCPPDH. Cette présence était destinée à rencontrer les familles de disparus se rendant aux convocations de la Commission. Munis de papiers fournissant l'adresse de l'association à Alger, cette opération a permis de rentrer en contact avec de nombreuses familles qui ne connaissaient pas l'existence de l'association. L'impact de cette opération a été important pour le travail effectué par SOS disparu(e)s puisque, au cours de cet été, beaucoup de familles, n'habitant souvent pas Alger, se sont rendues rue Volta et plus de cinq nouveaux dossiers de disparition ont pu être constitués chaque jour par les salariés de l'association.

---

<sup>2</sup> Cf. " *Le dossier des disparitions forcées n'est pas soluble dans l'indemnisation* ", Communiqué du CFDA, 28 juillet 2004. Cf. " *Après 10 mois d'existence, la Commission ad hoc révèle son inefficacité* ", communiqué du CFDA, 30 juillet 2004.

<sup>3</sup> Déclaration des Nations Unies sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, article 17.

#### ***Conférences de presse à Alger, 24 août et 7 septembre 2004***

Afin d'engager une discussion avec la presse et les autorités officielles mais aussi en vue de permettre aux familles directement concernées de s'exprimer, le CFDA et SOS disparu(e)s ont organisé deux conférences de presse au siège de SOS disparu(e)s, rue Volta, à Alger.

La première conférence de presse a eu lieu le 24 août 2004. Sous la présidence de Nassera Dutour, des représentants de SOS disparu(e)s, dont la présidente Madame Fatima Yous, Fathma Zohra Boucherf, vice-présidente et Madame Zakia Lakel, secrétaire générale. Etait également présents Maître Zahouane, de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH), et M. Kader Yahaoui, représentant des familles de disparus à Médéa.

Lors de cette conférence, outre les interventions des représentants pour réaffirmer leur opposition à la solution de l'indemnisation pour les familles, des mères de disparus ont longuement parlé aux journalistes venus en nombre pour affirmer une fois encore que leurs disparus n'étaient pas à vendre et que la Vérité et la Justice devaient être faites pour leurs proches.

Une seconde conférence de presse fut organisée conjointement par les associations SOS disparu(e)s et Somoud, association des personnes disparues enlevées par les groupes armés, le 7 septembre 2004. Représentée par son président, M. Ali Merabet, l'association Somoud avait décidé avec SOS disparu(e)s de dénoncer les manœuvres de Farouk Ksentini pour diluer la question des disparus. Les deux associations ont ainsi joint leurs efforts pour exiger du gouvernement l'ouverture des charniers et l'identification des corps. Nassera Dutour et Ali Merabet ont rappelé la médiatisation qui avait entouré l'ouverture d'un laboratoire d'analyse ADN à la DGSN, et demandé à ce que celui-ci soit utilisé.

### ***Entretien avec Farouk Ksentini***

La 6 septembre 2004, Nassera Dutour a été reçue par Mustapha Farouk Ksentini dans son bureau de la CNCPPDH. Celui-ci avait semblé alors vouloir prôner une attitude d'ouverture et de dialogue avec les représentants des familles de disparus. M. Ksentini a d'abord précisé que le travail effectué par la commission ad hoc n'était pas un travail de recensement mais de « mise à jour » des dossiers et que ce travail n'avait pas été inutile puisque la CNCPPDH avait ainsi pu « résoudre » 111 cas de disparition. Cependant, ces résolutions ne sont relatives qu'à des cas des personnes disparues un court laps de temps, la plupart retenues dans des commissariats, et pour lesquelles les familles n'avaient pas prévenu de leur libération.

M. Ksentini a semblé avouer à Madame Dutour que l'instauration du mécanisme ad hoc pour résoudre la question des disparus était un échec. Il lui a alors affirmé que la solution au problème des disparus ne pouvait se trouver qu'en concertation avec les familles et il a proposé à Nassera Dutour la tenue d'une réunion de travail avec des représentants des familles de disparus et selon des conditions de date et de durée qu'elle et les autres représentants étaient libres de définir. Toutefois, malgré la bonne volonté affichée du président de la CNCPPDH, ces promesses sont dans les faits restées lettre morte.

#### **LE CFDA A LA RENCONTRE DES FAMILLES DE DISPARUS À ALGER ET DJIJEL.**

La porte-parole du CFDA, Nassera Dutour, s'est rendue du 11 août au 10 septembre en Algérie, accompagnée une partie de ce temps par une étudiante en droit, stagiaire au Collectif, afin de travailler avec SOS disparu(e)s et d'aller à la rencontre des familles de disparus.

#### ***Dans la Wilaya de Djijel***

Un déplacement a été organisé dans la wilaya de Djijel à l'Est d'Alger les 20 et 21 août 2004. Dans cette région, le CFDA a eu

connaissance de la disparition de groupes entiers d'hommes survenue entre 1995 et 1997 à la suite d'opérations de ratissage.

Ainsi, dans la petite commune de Kennar, proche de Djijel, les représentantes, accompagnées de M. Abdelmalek M'Hamdaoui, représentant des familles, ont rencontré des familles de disparus qui ont témoigné de ces enlèvements. Le CFDA a ainsi pris connaissance de la disparition de 22 hommes dans la seule nuit du 7 au 8 avril 1995 à Kennar après une vaste opération de ratissage menée par des militaires et des gendarmes. Nassera Dutour a pu s'entretenir avec plusieurs des épouses et mères victimes de ces disparitions.

D'autres enlèvements de ce type ont été rapportés dans la commune de Kennar, comme ce groupe de 11 personnes, emmené le 21 août 1996 au secteur militaire de Djijel et dont les familles n'auront plus jamais de nouvelles. Dans un quartier de Djijel, les représentantes des associations ont également rencontré des familles touchées par des disparitions dont une famille de 7 enfants brisée par la disparition du père de famille enlevé le 10 mai 1995 par des militaires.

Toutes ces rencontres ont permis au CFDA d'actualiser les données des personnes disparues dans cette wilaya, de rencontrer d'autres victimes et de constituer de nouveaux dossiers de disparition. Ce voyage a également permis de sensibiliser des familles à leurs droits dans des zones géographiques relativement isolées.

#### ***Dans la wilaya de Médéa***

Nassera Dutour s'est également rendue dans la commune de Ksar el Boukhari, wilaya de Médéa, afin d'y rencontrer de nouvelles familles. C'est lors de ces entretiens que la porte-parole du CFDA a pu comprendre la douloureuse question des jugements de disparition. Ainsi, de nombreuses familles lui ont expliqué l'obligation qu'elles avaient de demander au juge un jugement de disparition.

Ainsi, pour des questions administratives, le jugement de disparition se révèle souvent obligatoire. Deux femmes de disparus ont expliqué à Nassera Dutour qu'elles étaient dans l'obligation pour une inscription à l'université de fournir à l'administration universitaire un tel jugement justifiant l'absence du père.

### **Le jugement de disparition**

*La question de savoir ce qu'est un jugement de disparition ou jugement d'absence se pose souvent aux familles de disparus. En effet, nombre de ces familles déposant des plaintes au Procureur pour l'enlèvement de leur proche se sont vues remettre de tels jugements. Le jugement de disparition n'est pourtant pas une décision pénale mais un jugement prononcé par le juge civil en vertu des articles 109 à 115 du Code de la famille. Les conséquences de ce jugement ne sont pas de désigner les responsables de l'enlèvement ou d'éclaircir les circonstances de la disparition, mais de régler les questions patrimoniales et matrimoniales qui se posent pour l'épouse du fait de « l'absence » de son mari, curatelle, divorce, etc. Toutefois, les conséquences de tels jugements ne sont pas anodines. D'une part, il permettra au juge de prononcer le décès de la personne disparue au minimum 4 ans après le premier jugement. D'autre part, si une personne disparue est déclarée décédée par un jugement, son dossier ne pourra plus faire l'objet d'une plainte et d'un traitement par les instances internationales qui traitent des disparitions forcées, comme le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires. Les familles doivent donc faire ce choix en toute connaissance de cause.*

Sur cette question, une épouse de disparu de Blida a longuement expliqué comment, en voulant demander une aide sociale à la Mairie de Blida, elle a été orientée vers le service juridique du tribunal pour demander un jugement de disparition. Par la suite, la Mairie lui a affirmé que le jugement n'était pas suffisant et qu'un certificat de décès était nécessaire si elle voulait obtenir une aide sociale du fait de l'absence de son mari. Cette

épouse a dû alors retourner au tribunal où, dans l'espoir d'obtenir cette aide de la mairie (qu'elle ne recevra jamais) elle a fait la demande que soit prononcé un jugement de décès.

### **Complément des dossiers de disparition**

Dans le cadre du traitement des dossiers de disparitions laissées par Maître Tahri, plus de 300 courriers ont été envoyés aux familles concernées par SOS disparu(e)s afin de les inviter à se rendre au bureau d'Alger pour y remettre les pièces manquantes et compléter ainsi de nouveaux dossiers. Ce travail a permis de traiter de nombreux cas de disparition et l'appel a été reçu par de nombreuses familles qui se sont rendues au bureau de la rue Volta durant l'été.

**UNIVERSITE D'ETE DU CENTRE DE DOCUMENTATION D'INFORMATION ET DE FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME A RABAT.**

En partenariat avec le Centre International de Justice Transitionnelle (ICTJ) de New York, le Centre de Documentation d'information et de Formation aux droits de l'Homme à Rabat au Maroc a tenu du 19 au 26 juillet 2004 son université d'été. Axée sur le thème de la Justice transitionnelle, les invités venant de plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ont participé à de nombreuses conférences et débats animés par des membres de l'ICTJ, dont Hanny Megally, sa présidente. Représentant l'Algérie, étaient présents Sofiane Chouiter et Amine Sidhoum, avocats des familles et membres de SOS disparu(e)s, Nassera Dutour, porte parole du CFDA, Mme Safdja Fahassi, membre de l'Association Nationale des Familles de disparus (ANFD), enfin, M. Redouane Boudjema représentait la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH).

Au cours de cette semaine, les participants ont été conviés à une visite de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) à Rabat ainsi qu'à un exposé précis de la mise en place et du fonctionnement de cette Instance. Sur l'initiative des membres de l'IER, un dîner-

débat a été organisé au cours duquel les participants ont pu entendre les témoignages de 4 victimes de la répression politique au Maroc.

Un ancien disparu a raconté sa détention au secret durant 20 ans dans le camp de Tazmamart, une mère a expliqué son combat pour la libération de son fils et Khadidja Rouissi, sœur d'un des premiers disparus en 1963 au Maroc, et Abdeslam Manouzi, enlevé en 1962 ont également apporté leurs témoignages.

A l'issue de cette semaine à Rabat, chaque participant a pu s'exprimer sur l'état des droits de l'Homme dans son pays et les conditions de l'instauration d'un mécanisme de justice transitionnelle. Les exposés portèrent ainsi sur l'Algérie, mais aussi l'Égypte, le Soudan, le Liban, l'Irak, l'Emirat de Bahreïn, et le Yémen.

#### **IVe ASSEMBLEE INTERNATIONALE PREPARATOIRE DU FORUM SOCIAL MEDITERRANEEN A MALAGA**

Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, a pris part à la IVe assemblée préparatoire du Forum social méditerranéen (FSMed) qui s'est tenu du 24 au 26 septembre 2004 à Malaga, en Espagne. Cette assemblée a été tenue afin de préparer le Forum social méditerranéen prévue pour le mois de juin 2005 à Barcelone. Dans le cadre de la définition des thèmes et des axes thématiques, le projet d'une conférence sur les droits de l'Homme en Algérie a été maintenu, et le CFDA avec l'appui de Sodepau a obtenu que le thème de cette conférence soit élargi sur la question des disparitions forcées et de la lutte contre l'impunité.

De plus, un séminaire sur les disparitions forcées en Algérie a été obtenu. Enfin, Nassera Dutour s'est vu confier, à la demande de l'« Assemblée des femmes », la réalisation d'un séminaire dans chacun des trois pays du Maghreb portant sur le code de la famille.

#### **BREVES**

***Opération de parrainage et distribution de fournitures scolaires pour les enfants de disparus.*** A l'occasion de la rentrée scolaire, les Scouts musulmans d'Algérie en collaboration avec SOS Disparu(e)s ont organisé le 11 septembre 2004 une distribution de cartables et de fournitures scolaires pour les enfants de disparus. Pour les plus déshérités d'entre eux, une opération de parrainage d'enfants a été mise en place et, ce jour là, deux familles se sont vues remettre une somme de 2000 dinars pour leur permettre d'assurer en partie de leur scolarité.

***Groupe de travail et de réflexion à Paris.*** Ce Groupe instauré par une résolution du 28 février 2004 (Voir lettres d'info n° 10 et 11) pour la mise en place d'une Commission Vérité et Justice a tenu une nouvelle réunion à Paris au siège de la FIDH le 13 septembre 2004. Etaient présents Yahia Assam, Myriam Blein et François Ferrand de l'ACAT; Nassera Dutour du CFDA ; Stéphanie David de la FIDH; et Mme Lise Martinet représentant Amnesty International, Section française.

***Session de formation dispensée par « Freedom House ».*** Du 4 au 11 septembre 2004, les membres de SOS disparu(e)s ont participé à une formation destinée à leur apprendre la maîtrise des outils informatiques.

***Préparation de la Marche nationale pour la Vérité et la Justice à Alger.*** Dans le cadre de la campagne de protestation engagée durant l'été, SOS disparu(e)s et le CFDA ont entamé durant le mois de septembre la préparation d'une marche nationale à Alger prévue le 5 octobre 2004. Un communiqué de presse appelant les familles et invitant les partis politiques, les ambassades et organisations à les rejoindre pour cette marche a été envoyé fin septembre.